



LA DÉFENSE

BATAILLON QUARTIER GÉNÉRAL
ETAT- MAJOR DE LA DÉFENSE
Quartier Reine Elisabeth

Date: 10 OCT. 2016
MITS: 16-00 328192
Page(s): 1
Arch:H05

Au Comd CID Mat

Objet : **Rapport visite annuelle des lieux de travail**
Concerne: visite du 12/09/2016 au QRE - bloc 4D

Ref : 1. A.R. du 04/08/1996 relatif au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail
2. A.R. du 27/03/1998 relatif au service interne pour la prévention et la protection au travail. Art 7 §1^{er} alinéa 1°a)

1. Synthèse : Bien-être au travail, visite des lieux de travail, rapport de la visite
2. Vous trouverez ci-joint le rapport de la visite annuelle des lieux de travail du 12/09/2016.
3. Liste des annexes

Annexe A : Rapport visite annuelle des lieux de travail (7 pages)



Dirk LAFORCE
Lieutenant-colonel
Commandant
Président CCB 08

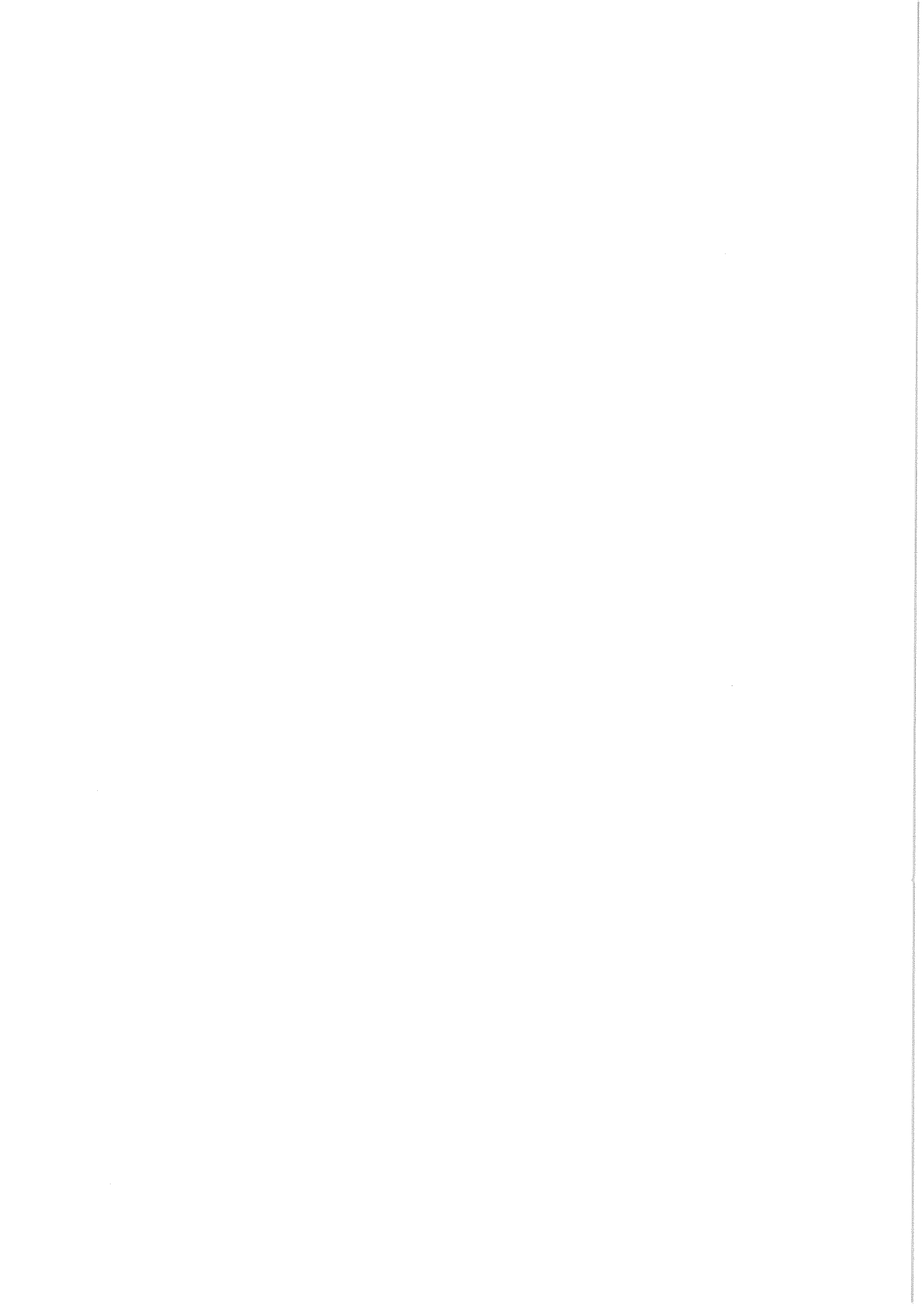
Info: INFRA 2ème Ech, SLPPT 08

Correspondant: Jean SCIEUR
Adjudant-chef
Tel: 9-6321-17018 ou 02/44.17018
E-Mail : Jean.Scieur@mil.be



Bataillon Quartier Général Etat-Major de
la Défense
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Evere, 1
1140 EVERE
BELGIQUE

.be





LDPBW08
SLPPT 08

Verslag jaarlijkse rondgang op de werkvloer
Rapport visite annuelle des lieux de travail

Eenheid/ Unité: CID Mat

Datum/Date: 12/09/2016

Samenstelling delegatie/Composition de la délégation:

- Dienst LDPBW 08: - Capt CORNU Samuël
 - ADC SCIEUR Jean-Michel
- Kwartier Koningin Elisabeth: - Excusé
- Médecin du travail: - Excusé
- Syndicale afvaardiging: - M. VANHAEKENDOVER Patrice (CGPM)
 - Dhr. DEPRE Rudi (SLFP)
- Eenheid: - ADC SADET Serge
 - Adjt LERMINIAUX Stéphane

Samenvatting van de rondgang/Resumé de la visite:


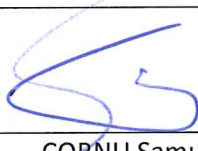
- ✓ Le bloc 4 a été l'objet de nombreux mouvements d'unité dans la période 2015-2016. Ces événements ont perturbé l'organisation des unités déjà en place pour ce qui concerne le volet prévention. Le bloc 4 reste un lieu de travail qui répond à une majorité des critères en matière de bien-être au travail. Notamment, pour ce qui concerne l'éclairage, l'hygiène, l'aération et la sécurité contre l'incendie.
- ✓ L'implication de l'unité pour le domaine de la prévention et la protection au travail est insuffisante. Un nouvel assistant en prévention vient d'être désigné et a suivi la formation niveau de base à Tournai : l'adjudant LERMINIAUX. C'est probablement le meilleur moment pour reprendre tout à zéro et progressivement mettre en place une dynamique de prévention au sein du CID Mat. De plus, l'unité dispose d'un ancien membre de la SLPPT 17 qui pourra apporter toutes ses connaissances (ADC SADET).
- ✓ Il est important de noter que le rôle de l'assistant en prévention se veut être un rôle de conseiller. Il ne lui appartient pas le rôle de décision. Cette responsabilité légale incombe au Chef de Corps qui est assisté par les membres de la ligne hiérarchique. (A.R. du 04/08/1996 : loi sur le bien-être au travail)

Il a plusieurs points d'attention à observer :

- Au niveau de la communication avec la section locale de prévention et de protection au travail (SLPPT 08) pour la transmission des informations sur les incidents et les accidents, le remplissage des rapports trimestriels et leur renvoi dans les délais. La SLPPT 08 est aussi là pour apporter son aide quand le besoin s'en fait sentir !
- Pour l'approche dynamique de gestion des risques : entre autres, les analyses des risques et le dépistage participatif des risques (Déparis), il est recommandé de refaire une analyse des risques selon un cycle perpétuel (Roue de Deming) car les risques évoluent en permanence et nous ne pouvons pas nous reposer sur le travail accompli précédemment.
- Pour la tenue à jour des documents : situation des intervenants en 1^{ers} soins, les aptitudes sont valables un an et un rafraîchissement doit être effectué chaque année, la situation AMT doit être tenue à jour ponctuellement.
- Visite de l'atelier de reproduction :
 - Les mises en service des machines sont à effectuer en concertation avec la SLPPT
 - Présence d'appareil de levage (transpalettes) et escabelles : ceux-ci doivent être recensés et inspectés annuellement
 - Le système d'aspiration doit être entretenu régulièrement
 - Les extincteurs doivent être accrochés aux murs
 - L'accès aux extincteurs doit rester libre, ce n'était pas le cas
 - L'éclairage de l'atelier est faible (atelier d'imprimerie = 500 LUX minimum). Une mesure sera effectuée par la SLPPT 08 pour estimer le besoin..
- Visite du magasin de stockage papier :
 - **Présence de fils électriques à nu visibles et susceptibles d'être touchés par les travailleurs !**
 - Présence d'armoires vestiaire dans le magasin
 - Beaucoup de désordre constaté, notamment des machines inutilisées à évacuer, des appareils de levage et de manutention en nombre très (trop) élevé
 - Accès aux extincteurs libre
 - Stockage de matériaux au-dessus des armoires douteux
- Visite des locaux :
 - plusieurs locaux n'ont pas pu être visités car les clefs sont indisponibles (apparemment détenues par du personnel de l'unité en congé)

- Les espaces en dessous des escaliers sont surchargés de de bicyclettes des travailleurs. Il sera utile d'analyser le risque en cas d'évacuation en cas d'incendie ou d'alerte à la bombe. De plus, des endroits de parking sont prévus par le quartier à cet effet
- Il n'y a pas de valves pour afficher les communications de l'unité à son personnel

Fait à EVERE, le 12/09/2016

Signature		
Nom	SCIEUR Jean-Michel	CORNU Samuël
Grade	ADC	Capt
Fonction	Conseiller en prévention	Chef SLPPT 08

1. Algemene organisatie van de Preventie en het Welzijn op niveau van de eenheid Organisation générale du Prévention en du Bien-être au niveau de l'unité			
1.1	Vertegenwoordiger BOC/ Représentant CCB	NVT	L'unité compte moins de 50 travailleurs et ne doit donc pas participer au CCB.
1.2	StaOffr Preventie/Offr EM prévention	OK	Le Cdt BRACKE Stefaan, Comd2d du CID Mat, occupe la fonction d'Offr EM prévention.
1.3	AsPrev	OK	L'Adjit LERMINIAUX Stéphane occupe effectivement la fonction d'AssPrev pour le CID Mat.
1.4	Coördinator Deparis/ Coordinateur Déparis	NOK AI01	Il n'y a pas de coordinateur Déparis désigné au sein du CID Mat. Il est donc conseillé d'envoyer des candidats (de préférence de la LH) à l'ICWBW de TOURNAI pour suivre le cours EP 9302 (formation de 2 jours) http://fmnnode.mil.intra:8080/LRF/XMLWeb/Anonymous/getCoursePlanning_mixed.jsp?word=ep9&taal=NL&t=1465887059136
1.5	Lokaal preventieplan (LPP)/ Plan de prévention local	NOK AI02	Le PLP 2016 a été rédigé et envoyé le 19/02/2016 (voir farde archives 2016 SLPPT 08). Il est à noter que peu d'action planifiée ont été réalisées selon le plan local de prévention de l'unité.
1.6	Trimestriële verslag/ Rapports trimestriels	NOK AI02	Les rapports trimestriels des 1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestres 2016 n'ont pas été rentrés à la SLPPT 08. Sans ces documents, il est impossible de travailler sur les indices de sécurité pour le SLPPT 08.
1.7	Jaarverslag Rapport annuel	NOK AI03	Sans les renseignements fournis dans les rapports trimestriels, il n'est pas possible de remplir le rapport annuel.
1.8	Lijst AMT/Liste AMT	NOK AI04	Les listes de surveillance de la santé nominatives et des fonctions ne sont pas fournies au médecin du travail. Cette tâche incombe à l'unité (voir instruction détaillée ACWB-GID-WRKPR-021 pt 6.a.)
1.9	Welkomstbrochure/ Brochure d'accueil	NOK AI05	Le CID Mat a rédigé une brochure d'accueil qui est en cours d'approbation par le CO à l'heure actuelle. La brochure du Qu est disponible sur sharepoint : http://units.mil.intra/sites/ACOSWB/SIPPT_IDPBW_Risk_Management/LDPBW_SLPPT8/Pages/WelcomeEmployees.aspx
1.10	Liste des acteurs de la Prévention + Milieu	NOK AI06	La liste des acteurs en prévention de l'unité est partiellement remplie. Il manque les données de l'assistant en prévention, des intervenants incendie et 1ers soins. http://units.mil.intra/sites/ACOSWB/SIPPT_IDPBW_Risk_Management/LDPBW_SLPPT8/Pages/ActorenPrevention.aspx

2. Brandpreventie & Evacuatie			
2.1	Procedure (INP)/ Procédure (PIU) ¹	NOK AI07	Il sera judicieux d'établir le PIU après le débriefing d'un prochain exercice d'évacuation.
2.2	1 ^{ste} interventieploeg/ Equipe de 1 ^{ère} intervention	NOK AI08	Pas de personnel désigné
2.3	Evacuatieverantwoordelijken / Equipe d'évacuation	NOK AI08	Pas de personnel désigné
2.4	Jaarlijkse evacuatieoefening/ Exercice annuel d'évacuation	NOK AI09	Er dient nog dit jaar een evacuatie oefening te worden gehouden, bij voorkeur per blok te organiseren.
2.5	Verzamelpunt/ Point de rassemblement	OK	Het verzamelpunt is gekend door het personeel
2.6	Signalisatie/ Signalisation	NOK AI10	De pictogrammen zijn aangebracht. Le positionnement au bas du sol mérite une analyse. Ces pictogrammes d'évacuation sont peu visibles.
2.7	Brandbestrijdingsmateriaal/ Matériel de lutte incendie	OK	En ordre. Attention d'être bien attentif au futur contrôle de validité du matériel (extincteurs)
2.8	Nooduitgangen en evacuatiewegen	OK	Er zijn er voldoende
3. Eerste zorgen / Premiers soins			
3.1	Procedure	OK	Er bestaat een procedure maar dient geïntegreerd te worden in het INP
3.2	Hulpverleners/Secouristes	NOK AI11	A désigner
3.3	Middelen	OK	De verbanddozen zijn voorhanden en in orde. Er zijn twee verzorgingslokalen en defibrillatoren in het kwartier.

¹ INP = interne noodplan, PIU = plan interne d'urgence

4. Ongevallen en incidenten			
	Procedure	OK	De procedure is terug te vinden
	Melding/déclaration	NOK AI12	Le SLPPT 08 n'est pas directement informé des incidents et accidents du CID Mat.
5. Dynamisch Risico-Beheersysteem (DRBS)/Système de Gestion des Risques (SDGR)			
5.1	Inventaris werkposten/ <i>Inventaire postes de travail</i>	NOK AI13	Pas d'inventaire à disposition.
5.2	Werkpostfiches/ <i>Fiche poste de travail</i>	NOK AI14	Pas de fiche poste de travail disponible. Il s'agit ici d'une responsabilité de la LH. Celles-ci ne doivent pas être rédigées par les travailleurs eux-mêmes.
5.3	Functioniefiches/ <i>Fiche de fonction</i>	NOK AI15	Idem (http://intranet.mil.intra/sites/EDir/ACOSWB/Documents%20Convertis/Directives/GID/ACWB-GID-WRKPR-014_F.doc)
5.4	Risicoanalyses/ <i>Analyses de risques</i>	NOK AI16	Il y a une analyse de risques qui a été effectuée par l'Adjt Lermniaux pendant sa formation en tant que assistant en prévention à Tournai : <ul style="list-style-type: none"> • Marquage des zones de travail dans l'atelier de reproduction du CID Mat <p>Cependant, il est apparu lors de la visite annuelle des lieux de travail que plusieurs analyses de risques devraient être effectuées : atelier de reproduction, magasin de stockage papier, bar, bureau encodeur, ... Une coordination avec l'AssPrev de l'unité sera faite pour appuyer l'unité dans cette tâche indispensable.</p>
5.6	Déparis (SOBANE) <i>Déparis (SOBANE)</i>	NOK AI17	Il n'y a pas de Déparis effectués pour le CID Mat. Proposition : planifier et effectuer NLT mi 2017 quatre réunions Déparis (atelier de reproduction, magasin, bar et personnel travaillant à l'encodage)
6. Machines, moyens de travail et équipements de protection individuelle (EPI)			
6.1	Inventaris PBM/ <i>Inventaire EPI</i>	NVT	
6.2	Indienststellingen PBM/ <i>Mises en service EPI</i>	NVT	
6.3	inventaris arbeidsmiddelen/ <i>Inventaire moyens de travail</i>	NOK AI18	Er dient een inventaris van de arbeidsmiddelen opgemaakt te worden. Er is een template beschikbaar op de SharePoint van de LDPBW 08 http://units.mil.intra/sites/ACOSWB/SIPT IDPBW Risk Management/LDPBW_SLPPT8/Templates/Inventarisatie%20arbeidsmiddelen.xls

6.4	Indienststellingen AM/ Mise en service des moyens de travail	NOK AI19	Er werden nog geen indienststellingsverslagen opgemaakt. In samenspraak met de LDPBW zal na het opmaken van de inventaris beslist worden voor welke arbeidsmiddelen een indienststellingsverslag dient opgemaakt te worden.
6.5	Keuringsverslagen (ED)	OK	Er zijn geen keuringsverslagen voorhanden (elektrische installaties 1 Ech Infra, brandblusmiddelen wordt georganiseerd door S4 Bn HK Def St KKE) (ED=Externe dienst – ID=Interne dienst)
6.7	Inspectieverslagen (ID)	NOK AI20	Er zijn geen inspectieverslagen (inspecteur gevaarlijke tuigen)
6.8	Vorming personeel	OK	
6.9	Werkkledij	OK	
7.	Producten met gevaarlijke eigenschappen (PMGE)		
7.1	Inventaris/inventaire	NVT	
7.2	Stockage	NVT	
7.3	Veiligheidsinformatiebladen	NVT	
7.4	Veiligheidsinstructiekaarten	NVT	
8.	Arbeitsplaatsen		
8.1	Hygiëne	OK	
8.2	Gevaar vallen en uitglijden	OK	
8.3	Verlichting	NOK AI21	Eclairage atelier reproduction insuffisant (analyse de risques)
8.4	Verluchting	NOK AI22	Système de ventilation/aspiration présent dans l'atelier mais pas entretenu (analyse de risques)
8.5	Elektrische installaties	NOK AI23	Magasin papier : des fils électriques à nu sont visibles et constituent un grave danger pour les travailleurs !
8.6	Sanitaire voorzieningen	OK	
8.7	Geluid	OK	
8.8	Asbest	OK	
8.9	Ioniserende stralingen	NVT	
9.	Milieu	ult	Checklist aan te passen in samenspraak met milieuoördinator

Legende: OK = in orde AI = action item NVT = niet van toepassing

